

Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur l'opinion publique face aux opérations militaires internationales (Paris, 3 décembre 2008)

Légende: Dans un rapport présenté le 3 décembre 2008 devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la commission pour les Relations parlementaires et publiques analyse les attitudes de l'opinion publique européenne envers la politique de défense et étudie les raisons de son opposition aux missions internationales.

Source: Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur l'opinion publique face aux opérations militaires internationales.

Document A/2024. [EN LIGNE]. [s.l.]: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, [22.11.2010]. Disponible sur http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2008/2024.pdf.

Copyright: (c) WEU Assembly - Assemblée de l'UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_opinion_publique_face_aux_operations_militaires_internationales_paris_3_decembre_2008-fr-5f9beef6-7d2c-4915-b32f-4d422cf713ff.html

Date de dernière mise à jour: 10/09/2012



**Assemblée européenne de sécurité et de défense
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale**

DOCUMENT A/2024

3 décembre 2008

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

**L'opinion publique face aux opérations militaires
internationales**

RAPPORT

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques
par M. John Greenway, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe fédéré)

DOCUMENT A/2024

3 décembre 2008

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

L'opinion publique face aux opérations militaires internationales

RAPPORT

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques
par M. John Greenway, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe fédéré)

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Secrétaire général de l'UEO/Haut Représentant pour la PESC de l'Union européenne ; au Président de la Commission européenne ; au Commissaire pour les stratégies de communication de l'UE ; aux Présidents des parlements nationaux des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

Document A/2024

3 décembre 2008

L'opinion publique face aux opérations militaires internationales

RAPPORT¹

*présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques
par M. John Greenway, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe fédéré)*

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION n° 828

sur l'opinion publique face aux opérations militaires internationales

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. John Greenway, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe fédéré)

- I. Introduction
- II. Les attitudes de l'opinion publique européenne envers la politique de défense
- III. Les raisons de l'opposition de l'opinion aux missions internationales
- IV. Les pays recourant à la clause d'exemption et les pays « non alignés » en matière de politique de défense
- V. Les médias et les missions militaires internationales
- VI. L'opinion publique locale
- VII. Le rôle des parlementaires
- VIII. L'opinion publique et le rôle de l'UE
- IX. Conclusions

ANNEXE

Missions internationales

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

¹ Adopté par la commission à l'unanimité le 6 novembre 2008.

RECOMMANDATION n° 828²***sur l'opinion publique face aux opérations militaires internationales***

L'Assemblée,

- (i) Considérant que les pays membres sont fortement incités à mettre à disposition davantage de capacités pour satisfaire à la demande croissante d'interventions dans les zones de crise dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense ;
- (ii) Préoccupée par la baisse du soutien de l'opinion publique, qui ne semble pas assez sensibilisée aux menaces qui pèsent sur notre sécurité collective et sur l'avenir de notre société ;
- (iii) Persuadée que sans une politique de communication adéquate, l'opinion publique ne sera pas convaincue de la nécessité d'affecter des moyens accrus aux opérations internationales ;
- (iv) Consciente que même au niveau européen, les ressources sont destinées en priorité aux actions et aux équipements et que la politique de communication n'a pas de structures pour s'affirmer ;
- (v) Préoccupée par l'isolement des parlementaires nationaux face aux discussions budgétaires en cours, dans lesquelles il est très difficile d'imposer et de voter une augmentation des crédits de défense en les soustrayant à d'autres postes cruciaux en cette période économique difficile,

**RECOMMANDE AU CONSEIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE ET AU
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE**

1. De donner priorité à la mise en place d'une stratégie de communication visant à rendre plus perceptible l'existence d'un lien direct entre l'intérêt des citoyens européens et les opérations militaires lancées dans le cadre de la PESD ou sous une autre bannière internationale ;
2. De dégager les lignes directrices de cette stratégie de manière à fournir une présentation complète des missions et de leurs objectifs face aux menaces qui se présentent, à leur donner une plus grande visibilité et à mettre en lumière les succès obtenus à l'achèvement d'une opération ;
3. De fournir les moyens économiques et humains appropriés au secteur de la communication, celui-ci revêtant une importance prioritaire pour obtenir un consensus concernant les capacités à mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes de l'opinion publique en matière de sécurité ;
4. De débattre avec les parlementaires nationaux les questions et les problèmes qui ont empêché jusqu'à présent de développer pleinement le dialogue entre les instances intergouvernementales et les citoyens européens sur les développements de la PESD, en utilisant les possibilités offertes par l'Assemblée européenne de sécurité et de défense – Assemblée de l'UEO, qui est actuellement le seul forum européen compétent en la matière.

² Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 2008, au cours de sa 2^{ème} séance plénière.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. John Greenway, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe fédéré)

I. Introduction

1. Au cours des dernières années, le nombre d'opérations militaires internationales s'est multiplié à tel point que le soutien de l'opinion publique à la décision d'engager des forces est devenu un sujet d'actualité brûlant et une question d'importance majeure. Les parlementaires ont la responsabilité de débattre de la participation du gouvernement aux missions internationales dans lesquelles se trouvent engagées des forces armées de leur pays et de se prononcer par un vote sur la politique gouvernementale en la matière. Toutefois, ils perçoivent de plus en plus un manque de compréhension et de soutien de l'ensemble des citoyens. Répondre à l'hostilité croissante de l'opinion publique à l'égard de ces missions constitue d'ailleurs un défi majeur. Les médias jouent plus que jamais le rôle de « faiseurs d'opinion », bien que leur manière de décrire la guerre et les opérations militaires rende la tâche de plus en plus difficile aux hommes politiques lorsqu'ils veulent faire comprendre leur point de vue ou entamer un dialogue ouvert avec leurs électeurs, à l'abri de toute influence extérieure.

2. Les parlementaires sont donc sollicités sur deux fronts. D'un côté, ils doivent maîtriser les tendances de l'opinion publique et débattre avec leurs électeurs, mettant en place une activité pédagogique de communication ; de l'autre, il est nécessaire que leurs convictions reposent sur une information claire et ponctuelle, qui ne peut découler que de l'exercice d'un contrôle parlementaire assurant la transparence des décisions politiques. Or, cet exercice est très fortement perturbé par les distorsions opérées par les médias, qui constituent sans doute l'obstacle le plus évident dans les rapports entre les parlementaires et les citoyens. Ceci est particulièrement frappant dans le cas des missions militaires internationales. Dans ce contexte, la demande croissante en ressources humaines et financières doit être prise en compte par les parlementaires qui perçoivent une certaine hostilité des électeurs. L'absence d'une politique de communication appropriée rend leur tâche de plus en plus difficile face à l'augmentation du nombre des opérations extérieures.

3. Pour essayer d'engager une réflexion plus concrète sur les évolutions de la PESD et les missions militaires internationales dans tous leurs aspects, il convient d'aborder en même temps toutes les facettes du problème et de réunir les informations pour les confronter dans un débat élargi. Disposer pour ce faire d'un outil comme notre Assemblée interparlementaire constitue un avantage évident car l'Assemblée est le seul forum en Europe qui nous permet de réunir tous les parlementaires nationaux pour un débat commun, de nous tenir constamment au courant des aspects politiques, militaires et techniques des missions, ainsi que du degré de compréhension et de soutien des citoyens, dans l'intérêt desquels nous exerçons notre mandat.

4. Maintenir le contact avec l'ensemble des citoyens s'avère problématique lorsqu'on aborde les questions internationales : les tendances sont extrêmement variables, mais surtout l'éloignement géographique d'une menace réduit d'autant la sensibilité du public à son égard. L'homme de la rue ne comprend pas toujours en quoi cela peut affecter son quotidien. Des enquêtes et des sondages sont effectués systématiquement, et renouvelés régulièrement, mais le scepticisme de l'ensemble des citoyens va grandissant. Même en admettant que l'opinion publique est une entité complexe, toutes les études conduites dans ce domaine ne permettent pas de tirer des conclusions suffisamment rigoureuses sur lesquelles on puisse s'appuyer. L'opinion publique se décline à différents niveaux et, dans le cas de la situation européenne dans son ensemble, elle est aussi fragmentée en fonction des pays. Néanmoins, la difficulté à mesurer et à interpréter les sentiments des citoyens ne devrait pas empêcher de se pencher sur les questions principales qui les inquiètent, en utilisant avec prudence les données statistiques qui restent, malgré tout, un moyen concret de cerner les tendances dominantes de l'opinion.

II. Les attitudes de l'opinion publique européenne envers la politique de défense

5. Alors que la création de la PESD était à l'étude, l'Assemblée de l'UEO avait organisé en novembre 2001 un colloque au Sénat français sur le thème « Construire l'Europe de la défense avec le soutien des opinions publiques ». Celui-ci a eu lieu au lendemain des attentats du 11 septembre qui

avaient cristallisé la menace constituée par le terrorisme. En effet, la perception accrue d'une éventuelle augmentation du risque de conflit militaire en Europe avait fait un bond dans les statistiques du moment, et la possibilité d'une multiplication des conflits dans le monde apparaissait plus grande encore. Après un demi-siècle de paix, la question de la sécurité revenait donc au premier plan. L'évolution de la situation poussait les parlementaires à assumer la responsabilité de sensibiliser l'opinion publique et d'expliquer l'importance vitale de la construction de l'Europe de la défense, avec comme corollaire l'engagement de ressources financières et humaines pour relever les défis du terrorisme et des nouveaux conflits armés. Toute cette problématique a été reprise par M. Crema dans deux rapports, l'un sur « L'évolution de l'opinion publique en Europe en matière de sécurité et de défense après les attentats du 11 septembre » (Document 1781, adopté en 2002) et l'autre sur « La coopération européenne sur l'information au public en matière de défense » (Document 1855, adopté en 2004).

6. Depuis lors, l'Eurobaromètre comporte régulièrement des questions invitant les citoyens à se prononcer « pour ou contre une politique commune de sécurité et de défense » et « pour ou contre une approche supranationale de la défense ». Les deux questions sont posées à différentes reprises dans le sondage et bien souvent, les résultats ne sont pas convergents. Il n'est pas surprenant de constater que la grande majorité des Européens privilégie une réponse commune supranationale, mais des résistances apparaissent lorsque l'on comprend que les décisions seront prises sur un plan international plutôt que national ; le degré de soutien diminue encore plus si la question du lien avec les Etats-Unis et de leur influence sur l'Europe est évoquée.

7. Les missions de Petersberg – formule créée en 1992 pour désigner brièvement tout type d'intervention militaire à l'étranger dans le cadre de la prévention des conflits et du maintien de la paix selon la Charte des Nations unies – ne suscitaient pas non plus un grand enthousiasme des citoyens européens : seulement un sur deux à l'époque s'y déclarait favorable, même s'ils n'en remettaient pas en cause la légitimité. En effet, l'opinion publique perd plus facilement de vue l'importance de ces missions qui sont éloignées géographiquement et loin des préoccupations politiques des citoyens : plus la zone de conflit est éloignée, plus l'indifférence et la passivité sont grandes, et l'absence de menace immédiate fait naître un sentiment de dispersion des efforts, et, par la suite, d'hostilité à l'égard des interventions perçues comme n'apportant aucune réponse tangible.

8. En effet, l'adhésion de l'opinion publique au concept de défense collective est conditionnée par la perception d'une menace immédiate au quotidien. On a déjà pu enregistrer une sensibilisation accrue depuis que les pays ont amorcé un rapprochement entre sécurité intérieure et sécurité extérieure dans leur politique de lutte contre le terrorisme et de recherche d'une plus grande sécurité au niveau national et européen. Partout, la demande de sécurité intérieure va croissant et les partis politiques consacrent une grande partie de leurs programmes à rassurer les électeurs en proposant la mise en place de mesures, dont l'exécution est confiée non seulement aux forces de police traditionnellement chargées de ce type de mission, mais aussi à des formations spécialisées des armées. En outre, sur le plan transnational, l'Europe a développé plusieurs projets de coopération bilatérale ou multilatérale, impliquant les différentes sections des forces armées, chargées également de tâches civiles.

9. La difficulté majeure pour sensibiliser l'opinion publique à la politique de défense supranationale consiste à lui faire admettre le lien logique et immédiat entre la réponse à la demande de sécurité et l'engagement militaire d'un pays dans une opération internationale. La distance qui sépare les populations et les décisions prises dans un contexte intergouvernemental, sous l'égide d'une organisation internationale fondée sur des traités déjà anciens dont on a presque oublié le libellé, n'aide en rien à rallier le soutien nécessaire et donne naissance à de multiples contradictions et contestations qui s'ajoutent à la méfiance du public vis-à-vis du recours à la force armée dans les missions internationales.

III. Les raisons de l'opposition de l'opinion aux missions internationales

10. Après plus d'un demi-siècle de paix, les citoyens de l'Europe occidentale ne sont pas disposés à accepter l'idée du retour à l'usage des forces armées pour la résolution des crises et des conflits. Il est trop tôt pour dire quel sera l'impact de la guerre récente entre la Russie et la Géorgie sur l'attitude de l'opinion à l'égard des conflits armés à l'intérieur de l'Europe ou à ses frontières. Cependant, de

manière générale, l'Européen de la fin du XX^e siècle, au sortir de la guerre froide, était certainement plus soucieux de la situation socio-économique de son pays que de l'équilibre géopolitique de la planète. Très vite, de nouveaux défis tels que l'approvisionnement énergétique, la montée du terrorisme, les déséquilibres politiques et les catastrophes d'origine humaine ont surgi et ont été propulsés au premier plan des préoccupations, mais la mise en place de politiques de défense à la hauteur de ces enjeux s'est heurtée à toute une série de facteurs qui, aujourd'hui encore, contribuent à freiner leur réalisation.

11. Les études sociologiques ont mis en lumière les principaux facteurs de l'hostilité de l'opinion publique envers les décisions relatives aux opérations militaires internationales : la question de la légitimité d'une intervention, la prise en compte des intérêts d'un pays et l'acceptabilité des pertes humaines. Dans tous les pays occidentaux, les gouvernements et les parlementaires sont confrontés à divers degrés à ces trois éléments.

1. La légitimité des interventions

12. La théorie de la légitimation des interventions militaires internationales a inspiré de nombreuses analyses juridiques. Toutes s'appuient sur la Charte des Nations unies qui prévoit l'usage de la force dans le seul but de garantir l'ordre mondial, par des interventions dites de maintien de la paix. Ce concept a par la suite été approfondi et précisé par la définition de différents degrés d'intervention, allant jusqu'au « peace enforcement » ou imposition de la paix, qui a les caractéristiques d'une intervention militaire plutôt agressive, proche de la « guerre » tout court. L'interprétation juridique s'achoppe à la reconnaissance d'une situation comme « menace » à l'ordre mondial, donc susceptible de justifier l'envoi d'une force internationale pour la résolution d'une crise.

13. Or, l'opinion publique occidentale est en grande partie hostile par principe à l'usage de la force militaire, notamment les militants d'extrême gauche, qui seront toujours opposés à l'envoi de troupes dans des opérations extérieures. Ces éléments constituent souvent un facteur numérique important dans les rapports entre majorité et opposition, et l'on comprend les difficultés rencontrées par les gouvernements, y compris les gouvernements issus de la gauche, qui perdent le soutien d'une partie de leur électeurat.

2. Les intérêts nationaux

14. L'intérêt national constitue pour l'opinion publique un deuxième facteur de doute quant au bien-fondé d'une intervention militaire à l'étranger : on s'interroge ouvertement sur les retombées politiques et économiques de la participation à une opération qui est nécessairement onéreuse et requiert donc une justification plus concrète. Plusieurs gouvernements apportent leur contribution à une intervention internationale dans le but déclaré d'affirmer leur appartenance à une coalition aux côtés d'autres pays plus puissants, pour finalement peser d'un poids accru à la table des décisions mondiales. C'est le cas de nombreux petits pays en développement, qui espèrent ainsi bénéficier d'une plus grande considération politique auprès de l'un ou l'autre des grands acteurs et des superpuissances. Pour tenter de rallier l'opinion publique, le gouvernement met l'accent sur l'éventuel avantage que le pays peut en tirer, les promesses se révélant parfois assez persuasives.

15. L'intérêt économique est plus difficile à estimer et à faire valoir auprès de l'opinion publique, surtout en cette période de récession mondiale, car les opérations militaires sont souvent étalées sur plusieurs années et leur coût représente un poids non négligeable dans le budget de l'Etat. En premier lieu, les retombées positives sont toujours invoquées ; l'intervention peut être présentée comme une promesse d'ouverture vers un marché intéressant, notamment celui de certaines matières premières, dont les parties concernées pourraient bénéficier à la fin du conflit. Il n'est pas exclu que ce soit même la principale raison justifiant la participation d'un pays à une mission internationale. Vient ensuite la prise en compte des retombées positives de la guerre elle-même pour l'équipement et le déploiement des troupes, et il n'est pas rare que l'on réclame que ce soient des industries nationales qui profitent du marché.

16. Dans leur parlement national, les parlementaires se penchent chaque année avec une attention croissante sur les interventions militaires internationales dont ils sont appelés à poursuivre le financement, notamment dans le cadre de l'établissement de la loi de finances. Toute la difficulté est

alors d'entériner des choix budgétaires qui sont devenus politiquement obligatoires, découlant de l'engagement souscrit par le gouvernement lors du lancement des missions. Passé les premières années, ce poste pèse considérablement sur les priorités concernant la destination des ressources et donne l'impression d'engloutir des sommes énormes dont les gouvernements semblent avoir perdu la maîtrise globale.

17. Les devantures des librairies regorgent d'ouvrages sur les conflits internationaux aux titres provocateurs, qui mettent en doute les stratégies et la clarté des financements, et dénoncent les intérêts cachés. Ainsi, « Une guerre à 3 000 milliards de dollars » – sur « le véritable coût du conflit en Irak »³ – accuse les gouvernements de sous-estimer le coût réel de la guerre et de cacher plusieurs vérités. D'ailleurs, les coûts d'une guerre se laissent difficilement circonscrire dans un cadre précis car ils ne sont pas exclusivement militaires. Les opérations internationales bénéficient en effet du concours de diverses ONG et d'entreprises privées sous contrat. La dispersion des financements se reflète dans les lois de finances nationales, car on retrouve des postes de crédits destinés aux interventions à l'étranger non seulement dans le budget du ministère de la défense, mais aussi dans ceux des ministères de l'industrie, de la santé, des affaires étrangères, chacun apportant sa part aux volets civils des manœuvres militaires.

3. La considération des pertes humaines

18. Les interventions militaires sont souvent lancées comme des actions ponctuelles censées mettre fin à une crise grâce à la supériorité technologique supposée des coalitions. L'opération dite « chirurgicale » évoque l'image d'une guerre abstraite, faite de frappes ciblant avec précision des infrastructures et des installations stratégiques, comme si l'élément humain n'existait pas. Ce fut le cas pour certaines d'entre elles, rapidement menées à bien, qui ont gagné le soutien des opinions. Ce fut notamment le cas de la première guerre du Golfe, pour laquelle l'intervention occidentale n'avait pas laissé le temps aux sceptiques de semer le doute dans l'opinion publique.

19. D'autres interventions, par contre, se prolongent de manière inattendue, du moins aux yeux du grand public, dont le soutien faiblit progressivement au fil du temps jusqu'à laisser place à une critique ouverte et hostile qui remet en cause l'engagement initial.

20. Les pays européens participent de manière plus ou moins importante à de nombreuses opérations internationales (voire la liste à l'Annexe I) qui pour la plupart ont dépassé leur mandat initial, soit du point de vue de leur durée dans le temps (c'est le cas des OPEX dans les Balkans), soit du point de vue de l'importance de l'engagement, réclamant de plus en plus d'hommes et de ressources (comme pour l'Afghanistan). L'opinion publique ne suit pas ces questions de façon constante, mais celles-ci se rappellent à son attention quand survient un événement tragique dans lequel des soldats perdent la vie.

IV. Les pays recourant à la clause d'exemption et les pays « non alignés » en matière de politique de défense

21. Le scepticisme, voire l'opposition de l'opinion publique vis-à-vis de la politique européenne de défense peut conduire certains pays membres à obtenir une clause d'exemption (en anglais « opt out ») des décisions communes dans ce domaine. C'est actuellement le cas du Danemark, et cela pourrait le devenir aussi pour l'Irlande, si ses électeurs reviennent sur le « non » exprimé au référendum sur le Traité de Lisbonne. En effet, les résultats d'une étude commandée par le gouvernement irlandais sur les raisons du refus opposé au nouveau traité européen montrent, entre autres, que 42% des sondés craignent pour le maintien de la neutralité de l'Irlande : en second lieu, 33% des Irlandais ayant voté « non » affirment que le traité les obligerait à intégrer une future armée européenne. Bien que l'Irlande soit à présent engagée dans plusieurs missions de PESD (par exemple en Bosnie-Herzégovine et au Tchad), cela pourrait signifier le retrait de son apport, avec d'importantes conséquences pour l'armée et un impact négatif sur un pays dont le poids politique et la réputation internationale n'ont fait que croître, à la suite de son développement économique spectaculaire, dû en partie aux politiques européennes d'aide et à la libéralisation des frontières.

³ Joseph Stiglitz et Linda Bilmes, W.W. Norton & Company, mars 2008.

22. En effet, le recours à la clause d'exemption dessine une PESD à géométrie variable, inaugurée en décembre 1992, lorsque le Conseil européen a négocié cette « porte de sortie » au Danemark en contrepartie de la ratification du Traité de Maastricht. Dans la pratique, le Danemark n'a utilisé cette clause que pour se libérer de toute obligation juridique vis-à-vis de l'Europe de la défense, bien que son armée soit experte en missions multinationales et que son ministère des affaires étrangères dispose d'un service spécial pour la coopération en matière d'opérations internationales. En effet, les responsables politiques danois donnent à entendre que l'opinion publique est de plus en plus acquise à l'idée d'un projet de défense collective européenne et qu'elle est majoritairement favorable aux modalités actuelles de la PESD. Il est même question d'organiser un référendum sur la « normalisation » de la position danoise qui pourrait bientôt figurer sur l'agenda d'un gouvernement plus europhile.

23. En parallèle, selon leurs traditions et leur histoire, d'autres pays européens ont continué à afficher leur neutralité. D'abord la Suède, qui pourtant partage les perspectives de la défense commune européenne et participe aussi à des missions militaires internationales ; la Finlande, qui est déjà engagée dans le Partenariat pour la paix et dans la Force de réaction rapide, et se rapproche à petits pas de la possibilité d'une adhésion à part entière à l'OTAN, surtout depuis la récente crise en Géorgie ; enfin, l'Autriche, qui fournit aux missions de PESD plus d'effectifs que l'Allemagne. Les citoyens de ces pays continuent pourtant à ne pas concevoir que leur pays puisse être entraîné dans des conflits qui ne les concernent pas à l'échelle mondiale, mais ils sont majoritairement favorables à la politique de sécurité commune de l'Europe que beaucoup estiment suffisante pour leur fournir le soutien nécessaire en cas de tension avec la Russie.

V. Les médias et les missions militaires internationales

24. Au cours de la rédaction de ce rapport, l'opinion publique en France a été ébranlée par un événement significatif concernant la participation des forces armées françaises aux opérations conduites dans le cadre de la FIAS en Afghanistan, ce qui nous a renforcé dans la conviction de l'actualité de ce débat. Le magazine à grande diffusion *Paris Match* a publié un reportage photographique montrant un groupe de talibans revêtus des uniformes et portant les armes de soldats français tués dans une embuscade peu de temps auparavant : leur attitude triomphale narguait clairement les Français et transmettait un message de haine doublé d'un avertissement pour l'avenir : loin d'être gagnée, la guerre en Afghanistan s'annonce longue, voire sans issue. Les intellectuels et les hommes politiques se sont insurgés contre la presse, l'accusant de faire le jeu de l'ennemi et de ne pas respecter des limites morales face au deuil des familles et de toute la nation. L'écrivain Max Gallo a fait appel dans *Le Monde* aux sentiments de patriotisme et le député européen Philippe de Villiers est allé jusqu'à accuser le magazine de « haute trahison ».

25. Cette affaire a suscité un débat sur le rôle de la presse face aux missions militaires, car on peut craindre que la diffusion d'images négatives conduise l'opinion publique à manifester une hostilité de plus en plus forte et finisse par nuire à la réussite de l'opération. De nombreux journalistes sont intervenus dans le débat pour défendre leur profession et sa finalité. Ainsi, selon Bernard Henry-Lévy, les journalistes sont là pour informer ; ce ne sont pas des assistants sociaux, ni des coopérateurs humanitaires. Leur but et leur devoir est de diffuser le plus d'informations possible au public, même si cela dérange. C'est précisément de cette manière que la presse joue selon lui pleinement son rôle car l'information contribue à la connaissance de la réalité de l'ennemi que l'on veut battre, et ne peut qu'aider à élaborer des stratégies plus adaptées. S'opposant aux responsables militaires qui avaient entretenu le flou autour de cette tragique embuscade, Bernard Henry-Lévy a dénoncé l'attitude de l'armée, qui délivre toujours des messages rassurants sur « les missions de paix », dont l'opinion publique découvre finalement la dimension de vraie guerre.

26. Certes, chacun peut, depuis la première guerre du Golfe en 1991, suivre en direct les conflits autour de la planète et se rendre compte, à travers les images, de la réalité des faits. Les décisions politiques sont désormais strictement liées à la faveur à obtenir des opinions publiques et les opérations militaires sont soumises à l'arbitrage permanent des citoyens. Or, il est évident que les opinions peuvent facilement se retourner en réaction au caractère sensationnel des images qui ne

fournissent pas vraiment d'explications complètes sur les circonstances d'un événement : d'où l'intérêt prioritaire de la stratégie de la communication émanant des responsables d'une mission internationale.

27. En temps de paix comme en temps de guerre, l'armée a toujours eu son propre système de gestion des informations, avec un service de presse interne, et elle a toujours exercé une censure sur la correspondance en provenance du front. Les Etats-Unis admettent seulement, dans les zones d'opérations exclusivement conduites par l'armée américaine, des journalistes dûment accrédités et, depuis longtemps, on ne retransmet plus les images des cercueils de soldats décédés en mission.

28. Toutefois, le caractère international des opérations actuelles rend la communication plus difficile à maîtriser. L'éventail de pays participants fait que la question est traitée de différentes manières, selon les traditions et l'expérience de chacun. En outre, les nombreux acteurs indépendants présents dans les zones de conflit – organisations humanitaires, coopérants, sociétés mandataires sous contrat de services, organismes privés de sécurité – représentent autant de sources d'information difficiles à canaliser. Enfin, bien sûr, il faut citer les journalistes, notamment les photographes, souvent des « free lance » qui ne relèvent d'aucune autorité et rivalisent les uns avec les autres, à la recherche des images les plus provocantes ; des reportages de guerre, on passe ainsi à la guerre des reportages, comme en témoigne l'affaire du photoreportage publié par le magazine *Paris Match*.

29. En ce qui concerne les opérations de PESD, on reconnaît bien sûr la nécessité de médiatiser davantage les actions en cours et de mieux faire valoir leur utilité auprès des opinions publiques, trop souvent peu conscientes des bénéfices qu'elles en retirent. Ceci est évidemment plus facile à dire qu'à faire en pratique. Notre commission avait déjà évoqué, par exemple, le cas de la mission Althea. Cette mission a constitué un remarquable succès pour la PESD, qui reste encore aujourd'hui largement ignoré du grand public. Et pourtant, le conflit des Balkans représentait une crise de grande envergure aux portes de l'Union européenne, qui aurait pu dégénérer en guerre ouverte entre nationalismes. Le Général Bentégeat, Président du Comité militaire de l'UE, mentionne parmi les priorités de la stratégie de sécurité un effort de pédagogie vis-à-vis des opinions publiques pour les aider à comprendre le lien qui existe entre toutes les opérations et la sécurité quotidienne des Européens ; il constate que le soutien populaire est trop faible face aux risques que l'on fait prendre aux soldats, ce qui fragilise le soutien des parlementaires et finalement les gouvernements.

VI. L'opinion publique locale

30. Notre commission a déjà analysé les réactions de l'opinion publique locale dans les zones de crise où une mission internationale avait été déployée : tel fut le cas de la Bosnie-Herzégovine et de la mission Althea⁴. Le point de vue des populations impliquées est en effet un élément supplémentaire à prendre en compte dans le mécanisme délicat débouchant sur la réussite d'une intervention dans une zone de crise, car sans l'appui et la compréhension des populations intéressées, on ne peut espérer atteindre les buts fixés – leur rendre un pays en paix et sur la voie du développement démocratique. La paix se gagne par la confiance, la responsabilisation des autorités locales, le dialogue avec les communautés, la recherche de l'équilibre entre actions militaires offensives et retour à la sécurité associé à l'amélioration des conditions de vie. Cet aspect a été aussi pris en considération dans un autre rapport récent de notre commission sur l'impact des conflits sur l'environnement⁵, qui mettait l'accent sur les problèmes de la reconstruction après les conflits et de l'héritage que les OPEX laissent aux populations locales.

31. En effet, c'est en déterminant de façon précise les objectifs que l'on découvre des divergences entre les troupes « occupantes » et habitants des lieux, car les opérations de maintien de la paix et d'accompagnement pour reconstruire un système local basé sur les valeurs universelles de démocratie

⁴ Voir le Document 1911 de l'Assemblée sur « Les parlements et la mission Althea », présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par M. Giovanni Crema (Italie, Groupe socialiste) et M. Ali Riza Gülçicek (Turquie, Groupe socialiste), adopté le 7 décembre 2005).

⁵ Voir le Document 2003 de l'Assemblée sur l'« Evaluation de l'impact des conflits armés sur l'environnement », présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par M. Gianpaolo Silvestri (Italie, non inscrit), adopté le 5 juin 2008.

et de respect de la loi se heurtent parfois à des réalités culturelles profondément différentes. Dans les Balkans, l'origine occidentale des populations, qui ont une histoire commune avec les autres parties de l'Europe, a permis une meilleure compréhension avec les personnels sur le terrain : la mission Althea avait non seulement été bien comprise et acceptée par les Bosniaques, mais on avait constaté aussi qu'ils en attendaient le règlement définitif de tous les problèmes économiques de la région. Une fois les opérations strictement militaires terminées, ce qui était demandé aux Européens présents sur le terrain, c'était d'apporter leur soutien dans le domaine économique et de reconvertir leur action dans le secteur civil : les populations souhaitaient que les troupes restent pour garantir la sécurité, tout en restant discrètes, et une fois celle-ci acquise, elles voulaient, et c'est encore le cas aujourd'hui, que la même mission se charge des programmes d'investissement et de relance économique.

32. Dans d'autres opérations, plus lointaines (Afrique, Afghanistan), les missions militaires, comme les opérations civiles, se heurtent à des cultures très différentes et la méfiance des populations entrave la réussite des programmes : conquérir la confiance des autochtones paraît difficile car ils expriment leur inquiétude face au monde moderne. En Afghanistan, les analyses démontrent que la population est souvent hostile aux Occidentaux : ce qui est enseigné dans les écoles, le rapport au monde moderne et à la science, les principes religieux, le statut de la femme sont autant de sujets contestés et inconciliables avec leur quotidien. Or, la réponse militaire est nécessaire face à la guerre civile et aux attaques des talibans, mais les militaires ne peuvent pas endiguer en même temps le mécontentement culturel – ce n'est pas dans leur mandat – bien que l'attitude des soldats à l'égard de la population contribue aussi à l'image de la mission. Il faut donc se poser la question de savoir qui doit assumer ce rôle de communication sur place et dans ce contexte, nous pouvons saluer la récente visite de la Secrétaire d'Etat française chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, Rama Yade, qui s'est rendue en Afghanistan pour s'adresser aux Afghans, et particulièrement aux femmes, et leur expliquer que l'intervention militaire occidentale se fait avec eux et non pas contre eux : les écoles françaises, les hôpitaux, la collaboration dans le domaine archéologique, tout ce qui rappelle l'ancienne amitié avec leur peuple, sont autant de moyens de renforcer l'aide à la normalisation.

33. En ce qui concerne la vie quotidienne des populations locales, il faut rappeler aussi l'apport des nombreuses ONG qui opèrent sur le terrain dans le domaine humanitaire ou participent à des microprojets pour la mise en place d'infrastructures et d'entreprises. C'est souvent ce type de coopération « capillaire » qui améliore la confiance des populations dans les missions internationales, et il est vrai que par leur nature, ces organisations ne sont pas strictement encadrées, mais il n'est pas rare que les responsables mènent des actions contreproductives pour la présence occidentale, comme ce fut le cas de « l'Arche de Zoé », accusée d'enlèvement d'enfants au Tchad : probablement victimes d'une machination, les coopérants, partis dans le but d'offrir des familles d'accueil aux orphelins du Darfour, ont fini par être arrêtés et jugés devant un tribunal local, tandis qu'une campagne de désinformation présentait les protagonistes comme les nouveaux colons esclavagistes. Force est de constater que des épisodes de ce genre n'aident pas les opérations internationales à atteindre leur but.

VII. Le rôle des parlementaires

34. Notre commission a déjà présenté deux rapports sur le rôle joué par les parlementaires dans la décision d'envoyer des troupes dans des missions internationales : le premier en 2001 par Mme Margarita Troncho⁶ et le deuxième, établi par votre rapporteur en 2007⁷. On avait constaté que presque tous les parlements occidentaux ont une responsabilité majeure dans le processus décisionnel, certains ayant le dernier mot. Depuis, les pays qui n'avaient pas une grande tradition parlementaire dans ce domaine ont lancé des réformes en la matière, dont la plus récente est celle de la France. Désormais, tous les gouvernements doivent passer, à des degrés divers, par un débat au parlement,

⁶ Voir le Document 1762 de l'Assemblée sur « Le contrôle des parlements nationaux sur l'intervention à l'étranger des forces armées engagées dans des missions internationales : état de la législation », présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par Mme Troncho, adopté le 4 décembre 2001.

⁷ Voir le Document 1984 de l'Assemblée sur « Le financement des opérations extérieures : rôle des parlements nationaux », présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré), adopté le 5 décembre 2007.

sinon par un vote, à propos de la participation de l'armée à une opération internationale, et tous les parlements ont le dernier mot en matière de financement.

35. Notre opinion à ce sujet s'est traduite par le vote unanime, par l'Assemblée de l'UEO, des Résolutions n^{os} 108 et 132, qui préconisaient une participation accrue des parlements au processus de décision et une meilleure diffusion de l'information par les gouvernements, notamment pour pouvoir gérer la communication avec les électeurs.

36. On peut se demander avec le recul si cette ouverture et cette participation démocratique ne risquent pas à long terme de se révéler une arme à double tranchant, car les gouvernements partagent maintenant avec les parlements la responsabilité face aux électeurs, tout en conservant en réalité la compétence décisionnelle et à coup sûr la maîtrise de toutes les informations. Les parlementaires peuvent se voir contraints de jouer un rôle tampon, coincés entre la fidélité de la majorité au gouvernement et le jeu de l'opposition, qui peut faire d'une question un enjeu de politique générale.

37. Pour revenir à l'exemple cité de la participation des soldats français en Afghanistan, l'Assemblée nationale française vient de débattre, le 22 septembre, de l'autorisation de prolonger l'intervention des forces armées en Afghanistan dans le cadre de la FIAS. La décision du Président de la République d'envoyer 700 soldats supplémentaires en Afghanistan était déjà impopulaire en avril 2008, date à laquelle, selon les statistiques, 68% des Français étaient opposés à cette idée. Suite à l'embuscade qui a coûté la vie à dix soldats au mois d'août, les opposants ont progressivement augmenté et 55% se déclarent désormais favorables à un retrait total de la France. Le gouvernement se trouve donc confronté à deux questions qui agitent l'opinion publique : l'état de la préparation des troupes françaises et l'intérêt pour la France de jouer un rôle accru au sein de l'OTAN. L'enceinte choisie pour communiquer avec l'opinion publique a été le parlement, conformément à la récente réforme de l'article 35 de la Constitution qui demande un vote pour l'envoi de troupes à l'étranger. Le Premier ministre François Fillon a rappelé que 12 500 soldats français opèrent à l'étranger pour s'acquitter des obligations de la France comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et il a demandé aux parlementaires de s'exprimer sur la volonté d'envoyer les soldats loin de l'hexagone au péril de leur vie lorsqu'ils participent au combat contre les nouvelles menaces à l'échelle mondiale. Il a rappelé aux parlementaires leur nouvelle responsabilité face au vote demandé car « cette nouvelle clause institutionnelle – qui signe la fin d'un domaine réservé – sera un progrès pour notre démocratie. Elle sera un atout pour notre politique étrangère et de défense qui, par votre intermédiaire, sera l'affaire de toute la nation. Elle contribuera au soutien de nos armées qui doivent pouvoir sentir le parlement à leur côté ». En effet, comme prévu, la majorité a voté en faveur d'une décision finalement déjà prise et médiatisée depuis quelques mois, au risque de partager avec le gouvernement l'impopularité qu'il connaît déjà à ce propos.

VIII. L'opinion publique et le rôle de l'UE

38. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'UEO est la seule institution où les gouvernements membres ont l'obligation collective de présenter régulièrement un rapport sur leurs activités aux délégations parlementaires nationales représentées au sein de notre Assemblée. Depuis 2001, l'exercice de la plupart des fonctions du Conseil de l'UEO a été transféré au Conseil de l'UE, assisté par un Comité politique et de sécurité (COPS), qui suit la situation internationale, prépare les décisions du Conseil et exerce le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion des crises. Les membres de l'Assemblée rencontrent le Président en exercice du COPS de l'UE tous les six mois pour s'informer sur les opérations de PESD et échanger leurs vues sur les dossiers d'actualité.

39. Lors de la réunion d'information organisée avec la présidence française du COPS en septembre 2008, plusieurs membres de l'Assemblée ont exprimé leur préoccupation croissante face à ce qui leur apparaît comme un défaut de stratégie de communication claire de la part du COPS et de l'UE en général. Par ailleurs, les commandants militaires en charge des missions de PESD ont mis l'accent sur les contraintes en matière de moyens et de capacités qui constituent un handicap pour la réussite de ces missions, comme le manque d'hélicoptères dans la mission de l'EUFOR au Tchad. Cette mission n'en est pas moins un succès. Quelque 3 400 personnes de 18 pays participent à l'opération, les objectifs de

la mission sont atteints et les préparatifs en vue du remplacement de l'EUFOR par une mission de maintien de la paix des Nations unies en 2009 sont bien avancés.

40. Aux yeux de votre rapporteur, il y a un lien direct entre les capacités, les contraintes et le manque de soutien de l'opinion pour ces missions lointaines de PESD. Pourtant, s'il était bien expliqué et présenté, le succès des missions de l'EUFOR telles que la mission en cours au Tchad ou la mission Althea ne manquerait pas de susciter un soutien accru de l'opinion, surtout lorsqu'il s'agit d'une mission comme l'EUFOR qui a manifestement réussi à porter secours aux populations victimes de catastrophes humanitaires et à améliorer les conditions sanitaires, la vie et la sécurité de millions de personnes déplacées et de réfugiés dans les zones de conflit en Afrique et dans les Balkans.

41. Une stratégie de communication de l'UE clairement ciblée aiderait à rendre plus perceptible l'existence d'un lien direct entre les citoyens européens et les opérations que l'EUFOR exécute en leur nom et contribuerait par voie de conséquence à gagner le soutien de l'opinion publique en faveur de la PESD. Il faudrait également mettre en avant le fait que l'EUFOR peut opérer dans des régions où l'OTAN, du fait de sa relation avec les Etats-Unis, ne peut intervenir.

42. De la même manière, une stratégie de communication UE/PESD pourrait mettre l'accent sur une analyse plus dynamique des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité afin de renforcer le bien-fondé de la PESD – par exemple le terrorisme, la criminalité organisée, les trafics d'êtres humains et de drogue, et la cybercriminalité. Il conviendrait également de réaffirmer l'importance des préoccupations de la PESD telles que la montée de l'instabilité dans le Caucase et en Asie centrale et la menace que celle-ci fait peser sur la sécurité des approvisionnements et des voies d'acheminement de l'énergie. L'importance future de la PESD et des capacités militaires européennes dans la perspective d'une diminution éventuelle de la participation américaine mériterait aussi d'être soulignée. Dans le même temps, on peut montrer que la PESD et le caractère multinational de ses missions offrent suffisamment de flexibilité pour concilier les différences dans les priorités nationales des Etats membres.

43. Il n'y a aucune raison que la PESD, convenablement présentée et expliquée, ne puisse recueillir une plus large adhésion de l'opinion publique et qu'en retour, elle ne se révèle d'une utilité et d'une efficacité accrues.

IX. Conclusions

44. Tous les aspects traités jusqu'ici nous confirment dans notre conviction qu'il est nécessaire d'investir dans un effort de communication plus efficace pour aider l'opinion publique à mieux comprendre les enjeux qui motivent les actions de la PESD et les participations aux autres missions militaires internationales. Si l'on veut que les capacités affectées par chaque pays soient à la hauteur de la demande de sécurité commune, il convient de créer les conditions de consensus permettant aux parlementaires de voter les budgets correspondants. Ceci est particulièrement crucial en cette période de crise économique où les demandes risquent de ne pas être aisément satisfaites. Notre Assemblée européenne de sécurité et de défense peut faire beaucoup pour sensibiliser au problème en formulant des suggestions concrètes à l'adresse de nos gouvernements et des instances européennes, pour qu'un programme de communication au public soit finalement considéré avec l'attention qu'il mérite.

45. Des lignes directrices peuvent être dégagées. Tout d'abord, il s'agit de mettre en lumière et de rappeler à tout moment les nouvelles menaces qui peuvent remettre en cause la vie de tous les jours dans la société contemporaine, à savoir le terrorisme, la criminalité organisée, les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains, le blanchiment d'argent, la diminution des ressources naturelles, les armes chimiques, l'approvisionnement énergétique, la cybercriminalité et ainsi de suite. Ces menaces, si loin qu'elles surgissent dans le monde, peuvent rapidement se répercuter partout, et nul n'est à l'abri d'un acte dévastateur. Il faut donc expliquer qu'une intervention militaire est la conséquence directe de la menace représentée par une zone d'instabilité qui peut faire basculer l'équilibre mondial et avoir des répercussions sur la vie de chacun d'entre nous. Comme l'a bien résumé Mme Alliot-Marie, Ministre de l'intérieur (et auparavant de la défense), « agir pour protéger nos concitoyens, c'est intervenir là où

sont les organisations, les réseaux de financement, les camps d'entraînement, les écoles d'endoctrinement.⁸ »

46. Ensuite, il importe de donner aux opérations européennes une plus grande visibilité, car on constate que ce sont les interventions américaines ou celles de l'OTAN qui occupent le plus souvent le devant de la scène. La politique européenne de sécurité n'est pas aussi connue et on mêle souvent, dans une confusion générale, toutes les guerres en cours dans le monde. A travers les images véhiculées par les médias, il n'est pas sûr que l'homme de la rue puisse faire la différence entre les responsables des actions en cours en Afghanistan, et ceux qui opèrent au Liban ou dans les Balkans. Ce que l'on constate, c'est qu'il s'agit toujours de troupes, d'armes, de villes en ruine, de populations sinistrées. On ne voit pas d'action positive et les troupes internationales apparaissent souvent comme des forces d'occupation. La coopération civile est un aspect des opérations de la PESD qui n'est pas suffisamment mis en lumière, bien que les missions civiles soient actuellement fort nombreuses (voir annexe) et augmentent à un rythme soutenu.

47. A plus long terme, lorsqu'une opération internationale prendra fin, il faudra présenter les résultats obtenus en expliquant quel était l'objectif poursuivi et comment il a pu être atteint collectivement afin de ne pas laisser l'opinion publique sur une impression négative vis-à-vis de l'emploi des armes et des soldats. Il importe de souligner comment, par le biais des actions militaires, on a pu réconcilier les populations locales avec un système plus démocratique et sécurisé en rétablissant l'Etat de droit ; comment on est parvenu à résoudre les situations de crise humanitaire, reconstruire des infrastructures, ouvrir des hôpitaux équipés de technologies modernes, reconstruire des maisons, relancer l'agriculture et l'industrie. Tous ces aspects ont été très bien expliqués dans le rapport de M. Silvestri, présenté lors de la session de juin 2008 et déjà cité. Ce rapport avait mis en évidence l'existence d'un double message simplifié à l'intention de l'opinion publique, qui présentait les armées occupantes d'un côté, les organisations humanitaires de l'autre, ces dernières s'appliquant à réparer les dégâts provoqués par les opérations militaires. Pour combattre la banalisation de cette approche, il convient de diffuser une autre image des opérations internationales, qui sont présentes sur le terrain avec un apport technique et une organisation que seule une armée peut assurer à de telles distances et dans la durée : on ne résoudra pas les problèmes de crise et d'instabilité avec des organisations non gouvernementales à vocation humanitaire !

48. La Commission pour les relations parlementaires et publiques se propose donc de rappeler qu'il est urgent de se pencher sur cette question incontournable afin de créer la base consensuelle indispensable pour répondre à la demande de capacités pour la PESD. La recommandation jointe au présent rapport résume les points essentiels qui ont également été débattus lors de la réunion avec les représentants du Conseil de l'UEO/COPS à Bruxelles le 22 septembre dernier. La présidence française en exercice s'est dite très consciente du problème et chacun s'est accordé à reconnaître la nécessité de renverser la tendance actuelle à sacrifier les moyens affectés au secteur de la communication, « Cendrillon » de la politique européenne de sécurité et de défense.

⁸ « Les démocraties face au terrorisme », *le Monde*, 1^{er} octobre 2008, www.lemonde.fr

ANNEXE

*Missions internationales***I. Union européenne**

Opération navale militaire de l'Union européenne au large de la Somalie (EU NAVFOR Somalia – Opération Atalanta)
 Action militaire de coordination de l'Union européenne contre la piraterie en Somalie (EU NAVCO)
 Mission UE d'observation en Géorgie (EUMM Géorgie)
 Mission UE au Tchad et en République centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA)
 Mission UE de soutien à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau (EU SSR Guinée-Bissau)
 Mission UE d'Etat de droit au Kosovo (EULEX Kosovo)
 Mission de police UE en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo)
 Mission de police UE en Afghanistan (EUPOL afghanistan)
 Mission de police UE dans les Territoires palestiniens (EUPOL COPPS)
 Mission UE d'assistance aux frontières au point de passage de Rafah dans les Territoires palestiniens (EUBAM Rafah)
 Mission UE intégrée d'Etat de droit en Irak (EUJUST LEX)
 Mission UE de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD CONGO)
 Opération militaire UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea)
 Mission de police UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE)

Source : site internet du Conseil de l'Union européenne

II. Nations Unies

Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)
 Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP)
 Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
 Force des Nations unies chargée d'observer le dégellement (FNUOD)
 Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL)
 Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
 Mission d'observation des Nations unies en Géorgie (MONUG)
 Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK)
 Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC)
 Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE)
 Mission des Nations unies au Libéria (MINUL)
 Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
 Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
 Mission des Nations unies au Soudan (MINUS)
 Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste (MINUT)
 Opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour (MINUAD)
 Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

Source : publié par le Département de l'information des Nations unies – DPI/1634/REV.85, août 2008, site internet des Nations unies

III. OTAN

Force internationale d'assistance en matière de sécurité en Afghanistan (FIAS)
Force internationale de maintien de la paix au Kosovo (KFOR)
Force internationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR), aujourd'hui remplacée par la mission européenne EUFOR
Quartiers généraux de l'OTAN à Sarajevo, Skopje et Tirana, depuis lesquels des missions de sécurité ponctuelles sont menées
Mission OTAN de formation en Irak (NTM-I)
Opération OTAN en matière de lutte contre le terrorisme (Opération Active Endeavour)

Source : site internet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord

IV. OSCE

Mission OSCE de police en Croatie
Mission OSCE de police au Kosovo
Mission OSCE de police au Monténégro
Mission OSCE de police en Serbie
Mission OSCE de surveillance à Skopje
Centre OSCE à Bichkek, Programme d'assistance de police au Kirghizistan
Mission OSCE en Géorgie, Programme d'assistance de police en Géorgie

Source : site internet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président

M. Paul WILLE (BE) (Lib)

Vice-présidents

Mme Elvira CORTAJARENA ITURRIOZ (ES) (Soc)

M. Marco ZACCHERA (IT) (Fed)

Membres titulaires

M. Ulrich ADAM, MdB (DE) (Fed)

M. Xhevat ADEMI (MK)

Mme Vilija ALEKNAITĖ-ABRAMIKIENĖ (LT) (Fed)

M. Kornel ALMASSY (HU) (Fed)

M. Anton ANDERLIČ (SI)

M. Gerolf ANNEMANS (BE) (ni)

M. Pawel ARNDT (PL) (Fed)

M. Ivo ATANASOV (BG) (Soc)

M. Lokman AYVA (TR) (Fed)

Mme Rossana BOLDI (IT) (Fed)

M. Ioannis BOUGAS (GR) (Fed)

Mme Anne BRASSEUR (LU) (Lib)

Mme Anna Maria CARLONI (IT)

M. Vladimiro CRISAFULLI (IT)

M. Imre CZINEGE (HU)

M. Dimitar DIMITROV (BG) (Fed)

Mme Anke EYMER, MdB (DE) (Fed)

M. José FREIRE ANTUNES (PT) (Fed)

Baroness GALE (UK)

M. Ioannis GIANNELLIS (GR) (Fed)

Mme Angelika GRAF, MdB (DE) (Soc)

Mme Kari Lise HOLMBERG (NO) (Fed)

Mme Birgit HOMBURGER, MdB (DE) (Lib)

Mme Corien W.A. JONKER (NL) (Fed)

M. Kalev KALLO (EE)

M. Paul KEHOE (IE) (Fed)

Mme Sarmite KIKUSTE (LV)

M. Jozef KLIM (PL) (Fed)

M. Jaakko LAAKSO (FI)

M. Markku LAUKKANEN (FI) (Lib)

M. François LONCLE (FR) (Soc)

M. Humfrey MALINS, MP (UK) (Fed)

Mme Muriel MARLAND-MILITELLO (FR) (Fed)

M. Alberto MARTINS (PT) (Soc)

M. Andrew McINTOSH (UK) (Soc)

M. Alejandro MUNOZ ALONSO (ES) (Fed)

M. Ionas NICOLAOU (CY) (Fed)

Mme Marija PEJCINOVIC BURIC (HR) (Fed)

Mme Anca PETRESCU (RO)

M. Tiberiu Aurelian PRODAN (RO)

Mme Malgorzata SADURSKA (PL) (Fed)

Mme Luz Elena SANIN NARANJO (ES) (Fed)

M. Jozef SIMKO (SK) (Fed)

M. Tugrul TURKES (TR) (Fed)

M. Mustafa UNAL (TR) (Fed)

M. Harm-Evert WAALKENS (NL) (Soc)

Mme Betty WILLIAMS, MP (UK) (Soc)

Membres remplaçants

Mme Fatima ABURTO BASELGA (ES) (Soc)

M. Borislav Ivanov BALGARINOV (BG)

M. Ioannis BANIAS (GR)

M. Ann CLWYD, MP (UK)

M. Hendrik DAEMS (BE) (Lib)

M. Metin ERGUN (TR) (Fed)

Mme Lydie ERR (LU) (Soc)

M. Gianni FARINA (IT)

Mme Sonia FERTUZINHOS (PT) (Soc)

M. John GREENWAY, MP (UK) (Fed)

M. Kenan HASIPI (MK)

M. Denis JACQUAT (FR) (Fed)

M. Reijo KALLIO (FI)

Mme Marietta KARAMANLI (FR) (Soc)

M. Mieczyslaw KASPRZAK (PL) (Fed)

M. Tiny KOX (NL) (Soc)

M. Geert LAMBERT (BE) (Soc)

M. Bob LAXTON, MP (UK) (Soc)

M. Harald LEIBRECHT, MdB (DE) (Lib)

Mme Izabela LESZCZYNA (PL) (Fed)

M. Daniel LIPSIC (SK) (Fed)

Mme Christine MCCAFFERTY, MP (UK) (Soc)

Mme Nursuna MEMECAN (TR) (Fed)

Mme Ana Catarina MENDONÇA (PT) (Soc)

M. Atanas MERDJANOV (BG) (Soc)

M. Algirdas MONKEVICIUS (LT)

M. Philippe NACHBAR (FR) (Fed)

Mme Fiamma NIRENSTEIN (IT)

Mme Tuija NURMI (FI) (Fed)

M. Rory O'HANLON (IE)

M. Nicolae POPA (RO)

M. Yves POZZO DI BORGO (FR) (Fed)

M. Octavian-Mircea PURCELD (RO)

M. Gonzalo ROBLES OROZCO (ES) (Fed)

M. Maurizio SAIA (IT)

Mme Ana SANCHEZ HERNANDEZ (ES) (Soc)

Dr. Hermann SCHEER, MdB (DE) (Soc)

M. Stanislaw SZWED (PL) (Fed)

M. Mehmet TEKELIOGLU (TR) (Fed)

M. Alexander ULRICH, MdB (DE) (ni)

M. Luca VOLONTE (IT) (ni)

Mme Rodoula ZISSI (GR) (Soc)

Secrétaire

Mme Marisa NUDDA (IT)

Assistante

Mme Martine AUGER (FR)

